



Formation RAAT - RS7487

Repérage de l'Amiante Avant Travaux sur des infrastructures de transport - *Cas 1**

Sessions 2026/2027 - Ile de France (78)

sonelo
votre réussite par nos formations

*Le cas 1 s'adresse aux personnes validant les pré-requis suivants :

- Être titulaire de la certification amiante avec mention, prévue par l'arrêté pris en application de l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation et disposer d'un niveau de compétence dans le domaine des techniques de bâtiment a minima de niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles précité, sanctionné par un diplôme ou résultant d'une expérience professionnelle équivalente
- Présenter une attestation d'aptitude aux Risques Amiante sous-section 4 (SS4) en cours de validité

Réservez votre session !



6 jours de formation (*visio et présentiel*)

+

2 jours de Tutorat (*présentiel*)

+

1 jour de certification (*présentiel*)

=

9 jours avec le passage de la certification (63h)

SESSION	FORMATION 	+	TUTORAT 	+	CERTIFICATION 
2026-2	26 au 30 Octobre 2026 : (<i>visio uniquement</i>) et 23 Novembre 2026 (<i>présentiel uniquement</i>)		24 et 25 Novembre 2026 (<i>présentiel uniquement</i>)		15 décembre 2026 (date prévisionnelle)
2027-1	15 au 19 février 2027 : (<i>visio uniquement</i>) et 16 mars 2027 (<i>présentiel uniquement</i>)		17 et 18 Mars 2027 (<i>présentiel uniquement</i>)		05 avril 2027 (date prévisionnelle)

Dates communiquées à titre informatif, nous nous accordons le droit de les modifier si cela est nécessaire pour le bon fonctionnement de la formation



Formation RAAT - RS7487

Repérage de l'Amiante Avant Travaux sur des infrastructures de transport - Cas 2*

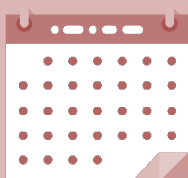
Sessions 2026/2027 - Ile de France (78)

sonelo
votre réussite par nos formations

*Le cas 2 s'adresse aux personnes validant les pré-requis suivants :

- Justifier d'une expérience d'au moins 3 ans sur un poste technique relevant du domaine des ouvrages d'infrastructures de transport.
- Présenter une attestation d'aptitude aux Risques Amiante sous-section 4 (SS4) en cours de validité

Réservez votre session !



14 heures de e-learning (*distanciel asynchrone*)

+

7 jours de formation (*visio et présentiel*)

+

2 jours de Tutorat (*présentiel*)

+

1 jour de certification (*présentiel*)

=

12 jours avec le passage de la certification (84h)

SESSION	FORMATION 	+	TUTORAT 	+	CERTIFICATION 
<i>NB : Les 14h e-learning doivent être réalisées avant la formation visio. L'accès à la plateforme pédagogique est ouvert dès l'inscription : le stagiaire se connecte à son rythme, sans contrainte de jour ou d'horaire. Il doit finaliser le module avant le 1^{er} jour de formation</i>					
2026-2	26 au 30 Octobre 2026 : (<i>visio uniquement</i>) et 02 et 23 Novembre 2026 (<i>présentiel uniquement</i>)		24 et 25 Novembre 2026 (<i>présentiel uniquement</i>)		15 décembre 2026 (date prévisionnelle)
2027-1	15 au 19 février 2027 : (<i>visio uniquement</i>) et 15 et 16 mars 2027 (<i>présentiel uniquement</i>)		17 et 18 Mars 2027 (<i>présentiel uniquement</i>)		05 avril 2027 (date prévisionnelle)

Dates communiquées à titre informatif, nous nous accordons le droit de les modifier si cela est nécessaire pour le bon fonctionnement de la formation